

Utiliser de la musique dans **vos vidéos**

DVD/web reportage/film institutionnel



© Marc Chesneau

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 



VOUS SOUHAITEZ UTILISER DE LA MUSIQUE POUR UNE VIDEO : **COMMENT CHOISIR ?**

MUSIQUE DU RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

La Sacem représente 80 millions d'œuvres françaises et internationales.

- Avant de réaliser votre audiovisuel, vous devez demander aux créateurs (auteurs, compositeurs), éditeurs et producteurs, l'autorisation d'utiliser leurs œuvres.
- Après avoir eu l'accord des ayants droit, contactez la Sacem > Service SDRM pour obtenir l'autorisation de diffuser votre vidéo contenant de la musique selon votre support (DVD, web reportage, film institutionnel...).

MUSIQUE D'ILLUSTRATION

Des sociétés d'édition et de production proposent des musiques spécialement créées pour l'illustration musicale de films ou d'audiovisuels. Ce sont des éditeurs adhérents à la Sacem.

- **Contacts des producteurs de disques d'illustration musicale :**
[Sacem.fr](#) > [Utilisateurs](#) > [Mon accueil](#) > [Contacts](#) > [Producteurs de disques d'illustration musicale](#)

- **Déclaration à la Sacem/SDRM**
Après acceptation des producteurs de disques, vous devez déclarer, l'œuvre que vous souhaitez utiliser, à la Sacem. Dès réception du règlement de votre facture de droits d'auteur, nous vous délivrerons l'autorisation d'utiliser l'œuvre sur votre support.

MUSIQUE DE COMMANDE

Vous commandez une œuvre directement à un auteur, un compositeur ou à son éditeur.

- Une fois l'œuvre créée, vous devez déclarer son utilisation à la Sacem quel que soit le support (DVD, web reportage, film d'entreprise, fiction web...).



Coordonnées des éditeurs :

<http://www.sacem.fr/oeuvres/oeuvre/index.do>

Coordonnées des producteurs phonographiques :

www.scpp.fr

www.sppf.com

WEB REPORTAGE

Un web reportage est une œuvre audiovisuelle intégrant de la musique issue du répertoire protégé de la Sacem.

Est considéré comme web reportage :

- un reportage, une interview présentant une actualité, valorisant une action ou reflétant un événement,
- diffusé exclusivement sur internet,
- d'une durée moyenne de 3 à 10 minutes,
- réalisé par des particuliers, des associations, des collectivités, des institutions ou des entreprises.

DÉMARCHES ET TARIFS

- Remplir la demande d'autorisation Sacem.fr > Utilisateurs > Internet-Multimédia > Web reportage > Conditions d'autorisation
- Retourner le formulaire rempli et signé (la signature peut être électronique), par courriel à : webreportage@sacem.fr
- **N'oubliez pas de préciser :**
 - Les titres exacts des œuvres que vous souhaitez utiliser,
 - Les noms des auteurs, compositeurs et éditeurs,
 - Le minutage de chacune des œuvres.
- **Conditions tarifaires :**
 - Vous devez obtenir l'autorisation de diffusion avant la mise en ligne de votre web reportage.*
 - Ces tarifs sont applicables aux particuliers, associations, institutions et entreprises commerciales (selon le niveau de recettes).
 - Les autorisations couvrent les droits de reproduction et de communication sur Internet au titre de la visualisation à la demande.
 - Le téléchargement est exclu de cette autorisation.

📍 TVA & Sécurité sociale

Les tarifs présentés ci-dessous n'incluent pas la TVA (10 %) et la Sécurité sociale des auteurs (1,1 %). Pour connaître le montant de la redevance TTC, multipliez la redevance HT par le coefficient 1,111.

Conditions tarifaires

Site Internet ayant des recettes annuelles inférieures à 300 000 € HT

Pour une durée maximum de 5 min. de musique	55 € HT /vidéo
Pour toute minute de musique supplémentaire	8 € HT /min

Pour les sites internet ayant des recettes annuelles supérieures à 300 000 € HT, contactez Gwenola Gicquel (01 47 15 87 42) pour connaître les tarifications.

À partir de 100 vidéos, vous bénéficiez d'un forfait annuel (payable en une seule fois) :

- Forfait annuel de 4 500 € pour 100 vidéos
- Forfait annuel de 7 000 € pour 200 vidéos
- Forfait annuel de 1 000 € par tranche de 100 vidéos supplémentaires (au-delà de 200 vidéos).



* Important : pour toute non-déclaration avant la mise en ligne du web reportage, le tarif applicable est de 72 € HT pour une vidéo incluant une durée maximum de 5 minutes de musique et de 11 € HT pour toute minute de musique supplémentaire.



FILM D'ENTREPRISE

Un film d'entreprise est une œuvre audiovisuelle intégrant de la musique issue du répertoire protégé de la Sacem.

Est considéré comme film d'entreprise, un film institutionnel ayant pour but de présenter ou promouvoir une entreprise, un organisme public ou privé, ses produits ou réalisations. Il peut être reproduit en copies physiques et/ou diffusé sur Internet et Intranet.

DÉMARCHES ET TARIFS

- Remplir la demande d'autorisation Sacem.fr > Utilisateurs > Vous voulez produire > Un film d'entreprise > Conditions d'autorisation
- Retourner le formulaire rempli et signé (la signature peut être électronique), par courriel à : video.entreprise@sacem.fr

Le signataire de la demande d'autorisation peut être :

- une entreprise, un organisme public, une association...
- une entreprise audiovisuelle spécialisée dite « société de production », qui réalise le vidéogramme sur commande d'une entreprise ou d'un organisme public ou privé.

Tarifs pour le répertoire de la Sacem à la seconde HT :
Redevance minimale forfaitaire de 60 € HT

Nombre d'exemplaires	Audiovisuel produit sur supports physiques et diffusé sur internet et intranet	Audiovisuel produit uniquement sur supports physiques
De 1 à 50	2,00 €	1,00 €
De 51 à 100	2,10 €	1,10 €
De 101 à 500	2,25 €	1,25 €
De 501 à 1 000	2,50 €	1,50 €
De 1 001 à 2 000	3,00 €	2,00 €
De 2 001 à 10 000	4,00 €	3,00 €
De 10 001 à 50 000	7,00 €	6,00 €
Plus de 50 000	12,00 €	11,00 €

Conditions tarifaires :

La Sacem > Service SDRM adresse au producteur un devis établi sur la base du tarif, déterminé selon le répertoire, la durée des œuvres utilisées et le nombre d'exemplaires fabriqués.

- Ces tarifs sont applicables aux particuliers, associations, institutions et entreprises commerciales (selon le niveau de recettes).
- Les autorisations couvrent les droits de reproduction et de communication sur Internet au titre de la visualisation à la demande.
- Le téléchargement est exclu de cette autorisation.

TVA & Sécurité sociale

Les tarifs présentés ci-dessous n'incluent pas la TVA (10 %) et la Sécurité sociale des auteurs (1,1 %). Pour connaître le montant de la redevance TTC, multipliez la redevance HT par le coefficient 1,111.

Tarifs pour le répertoire de la SCAM :
Redevance minimale forfaitaire de 100 € HT

Nombre d'exemplaires	Audiovisuel destiné à internet et intranet
50 premiers	0,50 € HT par seconde
De 51 à 100	+10%
De 101 à 200	+20%
De 201 à 400	+40%
De 401 à 600	+60%
De 601 à 800	+80%
De 801 à 1 000	+100%
De 1 001 à 2 500	+250%
De 2 501 à 5 000	+500%
De 5 001 à 10 000	+1.000%
De 10 001 à 50 000	+1.500%
De 50 001 à 100 000	+2.000%

Au-delà de 100 000 exemplaires, contactez Laurent Béchaud - 01 47 15 87 87



DVD (OU BLU-RAY)

Vous souhaitez utiliser de la musique dans :

- un vidéoclip, un film (fiction), un documentaire, un concert filmé, l'enregistrement d'un spectacle, d'un one-man show...

Vous devez impérativement avoir l'accord de ses créateurs : auteur-compositeur, réalisateur, doubleur, sous-titreur.

Pour cela, vous devez contacter la Sacem.

COMMENT OBTENIR VOTRE AUTORISATION ?

1 Remplir la demande d'autorisation

Sacem.fr > Utilisateurs > Vous voulez produire > Un DVD > Demandes d'autorisation > Autorisation occasionnelle « œuvre par œuvre »

2 Retourner le formulaire rempli

et signé (la signature peut être électronique), par courriel à : video.opo@sacem.fr

3 Régler les droits d'auteur

Les tarifs appliqués dépendent de plusieurs critères :

- Le type de contenu reproduit : films (fiction, musique, humour...), programmes télévisuels, documentaires...
- Le type d'exploitation : vente, distribution gratuite, location, encarté magazine, produit premium.

Ainsi, le montant des droits d'auteur à payer se calcule selon :

- Le taux de la redevance (type du programme)
- Le prix du DVD (prix de gros HT ou prix de vente TTC)
- Le nombre de DVD à fabriquer
- Le ratio : Temps de musique protégée sur Durée totale du programme.

Répertoire Sacem :

Type de redevance	Œuvres musicales protégées	Sous-titrages / Doublage	Droits des réalisateurs	Prix minimal de calcul des droits d'auteur
DVD musicaux / humour	6,50 % (prorata temporis) du prix de gros HT	-	1,625 %	7,84 €
DVD Documentaire / Fiction / Reportage / Programme télévision	5,40 % (prorata temporis) du prix de gros HT	0,40 % (du prix de gros HT)	Voir répertoire SCAM ci-après*	5,00 €

*Répertoire SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) :

Taux applicables	Quantités
3%	1 à 10 000 exemplaires
6%	à partir de 10 001 exemplaires
0,24%	Doublages, sous-titrages et traductions

- Pour les œuvres du répertoire **SACD** (Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques), nous consulter à : video.opo@sacem.fr

TVA & Sécurité sociale

Les tarifs présentés ci-dessus n'incluent pas la TVA (10 %) et la Sécurité sociale des auteurs (1,1 %). Pour connaître le montant de la redevance TTC, multipliez la redevance HT par le coefficient 1,111.



EN SAVOIR PLUS

QU'EST-CE QUE LE DROIT D'AUTEUR ?

Écrire et composer de la musique est un travail. Le droit d'auteur sert à le rémunérer.

Ni un impôt, ni une taxe, il constitue l'unique source de revenus des auteurs et compositeurs de musique.

Ceux-ci ne bénéficient pas du statut d'intermittent du spectacle.

QUE REPRÉSENTE LA SACEM ?

- 📍 **80 millions** d'œuvres françaises et internationales.
- 📍 Plus d'**1 million d'œuvres nouvelles** chaque année.

QUAND DOIT-ON PAYER DES DROITS D'AUTEUR ?

Dès qu'il y a diffusion de musique, et quel que soit le mode de diffusion des œuvres (CD, TV, radio, DJ, internet...), l'utilisateur de musique doit demander au préalable une autorisation auprès de la Sacem et régler les droits d'auteur.

A SAVOIR

Pour **1€** perçu, la Sacem redistribue en moyenne **84^{cts}** aux créateurs et éditeurs de musique.



CONTACTS

Sacem / SDRM / SESAM

225, avenue Charles de Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine Cedex
01 47 15 47 15

Web reportage

webreportage@sacem.fr

Film d'entreprise

video.entreprise@sacem.fr
Laurent Béchaud - 01 47 15 87 87

Produire un DVD / Blu-ray

video.opo@sacem.fr
Yann Lasbleiz - 01 47 15 87 85

Vidéo à la demande

Gwenola Gicquel - 01 47 15 87 42

